SOUTENIR LA FONDATION LUCY LEBON

Par un don:

- C'est nous aider pour nous accompagner dans notre ambitieux projet de rénovation du site historique de Montier en Der
- C'est proposer des prestations d'accueil, d'hébergement et d'activités de qualité, à destination des enfants et des adolescents porteurs de handicap et / ou en difficulté sociale
- C'est s'inscrire dans la durée de son œuvre et de son objet social qui est forte de son histoire et de son expérience acquise depuis plus d'un siècle.



La Fondation Lucy Lebon est <u>reconnue d'utilité publique</u> depuis un décret du 19/04/1898, vos dons ouvrent droit :

Pour les particuliers :

- Réduction d'impôt article 200 du CGI: 66 % du montant les sommes versées prises dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Réduction d'impôt article 885-0 V bis A du CGI: 75 % du montant des dons dans la limite de 50 000€ sur votre ISF.

Pour les Entreprises:

 Réduction d'impôt article 238 bis du CGI: 60% des versements pris dans la limite d'un plafond unique de 5p. Mille de votre chiffre d'affaires hors taxes.

→ Tout versement donnera lieu à l'établissement d'une attestation fiscale